

Animateur périscolaire et temps du mercredi H/F

Missions : Encadrer et animer un groupe d'enfant, apporter des repères et des valeurs éducatives aux enfants, assurer et veiller à la sécurité des enfants et au bon fonctionnement du temps périscolaire ou du mercredi.

Formations et expériences requises

Profil :

BAFA, CAP petite enfance, bac général ou expérience dans le secteur

Sens des responsabilités, esprit d'équipe et d'initiative, force de proposition, dynamisme et implication.

Infos pratiques

Horaires :

Accueil du matin : de 7h45 à 8h20

Temps de restauration : de 11h30 à 13h30 pour les maternelles et 11h40 à 13h40 pour les primaires

Ateliers du soir : de 16h15 à 18h15

Accueil du mercredi : de 8h00 à 18h15.

La quotité horaire de chaque candidat dépend de leur spécialité et des besoins du service éducation.

Salaire :

Taux horaire brut pour les animateurs périscolaires : 11,88 €

Forfait journalier brut pour les animateurs du mercredi : 60 € pour les non-diplômés, 87 € pour les BAFA

Comment postuler ?

Candidature (lettre de motivation et CV) à adresser **avant le 1^{er} août 2025** à :

Madame la Maire, Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville, 7 bis, avenue de Champagne BP 505, 51331 Epernay cedex.

[Postuler en ligne](#)

Documents

[animateur-periscolaire.pdf](#)